

MONITEUR PROFESSIONNEL

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNEL (TFP) KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

La Fédération assure une accessibilité effective des personnes présentant un handicap au Titre à Finalité Professionnelle « MONITEUR PROFESSIONNEL KARATE, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉES » conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adaptés à son handicap, lors de l'entretien de positionnement. Le candidat peut prévoir les aménagements suivants :

1. Un prolongement de la durée de la formation,
2. Des adaptations des contenus, des supports pédagogiques.
3. Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
4. Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du TFP (accompagnement spécifique : preneur de notes, soutien pédagogique, aide ponctuelle...)
5. Référentielles tenant compte de l'accessibilité effective des personnes présentant un handicap.

Le référent handicap de la FFK vous accompagne dans votre démarche pour vous permettre d'appréhender les étapes nécessaires à la réussite de votre projet.